

Paul ASSAS

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix

46, Boulevard de Cimiez, Résidence l'Alhambra NICE 06000

Tél. 04.93.81.07.85

Fax. 04 93.81.64.41

**RAPPORTS
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Fonds de dotation : FARRU
Siège Social
6, avenue du Jardin Exotique
- 06360 EZE -

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- RAPPORT SPECIAL**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46, Boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

**Fonds de dotation : FARRU
Siège Social
6, avenue du Jardin Exotique
- 06360 EZE -**

**- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46, Boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra

06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

Monsieur le Président,

Opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation FARRU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation FARRU à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Vérification du rapport moral du Président :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation FARRU à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

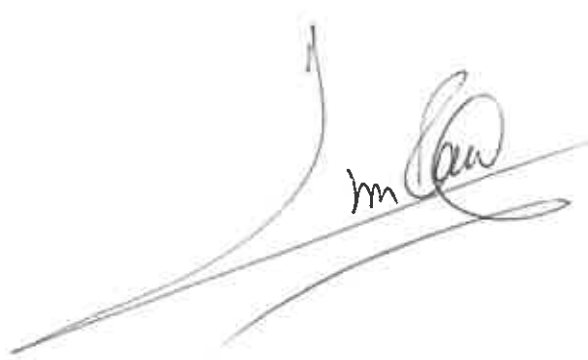
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice,
Le 23 novembre 2023

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'ASSAS Paul', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET							
TOTAL III - Actif Circulant NET							
Valeurs mobilières de placement		5 107 641	100,00	5 121 034	100,00	(13 393)	-0,26
CAPI STRATEGIC PREMIUM		5 106 506	99,98	5 119 508	99,97	(13 002)	-0,25
ATHENA UNITES DE COMPTE		4 918 119	96,29	4 966 918	96,99	(48 798)	-0,98
INT.COURUS SOBLIGATIONS ET BONS		101 389	1,99	101 389	1,98		
		86 998	1,70	51 202	1,00	35 796	69,91
Disponibilités							
CIC		1 136	0,02	1 526	0,03	(390)	-25,59
CAT CIC 742500 04		789	0,02	1 180	0,02	(391)	-33,11
SWISS LIFE		167		167			0,02
		179		179			
TOTAL DU BILAN ACTIF		5 107 641	100,00	5 121 034	100,00	(13 393)	-0,26

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		5 104 401	99,94	5 119 263	99,97	(14 862)	-0,29
Capital Social ou individuel		5 000 000	97,89	5 000 000	97,64		
DOTATION NON CONSOMPTIBLE INITIALE		5 000 000	97,89	5 000 000	97,64		
Autres réserves		19 263	0,38	69 611	1,36	(50 348)	-72,33
RESERVES POUR PROJET DE L ENTITE		19 263	0,38	69 611	1,36	(50 348)	-72,33
Résultat de l'exercice		85 138	1,67	49 652	0,97	35 486	71,47
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		3 240	0,06	1 771	0,03	1 469	82,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 240	0,06	1 771	0,03	1 469	82,95
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES		3 240	0,06	1 771	0,03	1 469	82,95
TOTAL DU BILAN PASSIF		5 107 641	100,00	5 121 034	100,00	(13 393)	-0,26

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux							
Montant net du chiffre d'affaires							
Total des charges d'exploitation							
Autres achats et charges externes			1 860		2 014	(155)	-7,69
HONORAIRES CAC			1 860		2 014	(155)	-7,69
RECEPTIONS			1 620		1 620		
SERVICES BANCAIRES			240		151	(151)	-100,00
Résultat d'exploitation					243	(4)	-1,56
Total des produits financiers			(1 860)		(2 014)	155	7,69
Autres intérêts et produits assimilés			86 998		51 667	35 331	68,38
INTERETS DES C.A.T			86 998		51 667	35 331	68,38
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			86 998				-85,19
Total des charges financières					51 666	35 331	68,38
Résultat financier							
Résultat courant avant impôts			86 998		51 667	35 331	68,38
Total des produits exceptionnels			85 138		49 652	35 486	71,47
Total des charges exceptionnelles							
Résultat exceptionnel							
Résultat de l'exercice			85 138		49 652	35 486	71,47

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5107641** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **36993** euros et un total charges de **1360** euros, dégageant ainsi un résultat de **35133**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

NEANT

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL							



ANNEXE - Elément 3

Amortissements

NEANT

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Différentiel de durée et autre	Dotations		Différentiel de durée et autre	Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencet aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

ANNEXE - Élément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		
Autres créances		
INT. COURUS S/OBLIGATIONS ET BONS		86 998



ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances	86998	51202	35796
TOTAL	86998	51202	35796



Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2022

Libellé	Montant
INTERETS COURUS CAPI. STRATEGIC PREMIUM	86998
Totalisation	



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2022
Total des Charges à payer		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES		3240



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3240	1771	1469	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	3240	1771	1469	

A

Charges à payer (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES (2021 - 2022)	3240
Totalisation	3240



ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/202
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				
.....NEANT.....				
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
.....NEANT.....				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
.....NEANT.....				
TOTAL				

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
.....NEANT.....				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
.....NEANT.....				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
.....NEANT.....				
TOTAL				

A

ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46, Boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

**Fonds de dotation : FARRU
Siège Social
6, avenue du Jardin Exotique
- 06360 EZE -**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46, Boulevard de Cimiez,

Résidence l'Alhambra

06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85

Fax. 04 93.81.64.41

**Fonds de dotation : FARRU
Siège Social
6, avenue du Jardin Exotique
- 06360 EZE -**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04.93.81.64.41

Description des conventions conclues aux cours de l'exercice :

NEANT

Description des conventions antérieures et poursuivies aux cours de l'exercice :

Versement d'une contribution de fonctionnement au Fondateur.

Cette contribution aux frais de fonctionnement a généré l'enregistrement d'un montant de 100.000 sur l'exercice comptable.

Fait à Nice,
Le 23 novembre 2023
ASSAS Paul
Commissaire aux Comptes



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Paul Assas, is written over a diagonal line that spans the width of the page.